

# **CODE DE VIE**

## **CAMP DE JOUR DE SAINT-PAUL**

### **Règlements généraux**

- Je participe aux activités proposées
- Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes
- Je respecte le matériel et mon environnement
- J'écoute les animateurs et je respecte leurs consignes
- Je reste avec mon groupe en tout temps

### **Consignes spécifiques**

#### **À mon arrivée :**

- Je vais porter mon sac aux casiers ou autre endroit attribué et je me dirige immédiatement aux estrades
- Je suis en silence pendant la prise des présences

#### **Dans la salle des casiers :**

- Je range mes effets personnels dans un sac à dos fermé que je dépose dans un casier
- Je partage mon casier avec un autre enfant

#### **Au Pavillon du parc Amyot :**

- Je range ce que j'utilise à l'endroit approprié et je nettoie ce que je salis
- J'utilise un ton de voix modéré
- Je ne flâne pas dans les toilettes

#### **Sur l'heure du dîner :**

- Je reste assis avec mon groupe pour manger
- Je jette mes déchets dans la poubelle
- J'attends le signal avant de pouvoir aller jouer dans les modules de jeux

### **Au parc Amyot :**

- J'utilise les modules de jeux de façon appropriée
- Je partage les modules de jeux avec les autres enfants ou adultes présents
- Je ne vais pas derrière les arbres, dans la haie de cèdres ou dans la rue
- Je dois être accompagné d'un animateur pour quitter le parc

### **Lors de la période de jeux d'eau :**

- Je me change rapidement à l'endroit approprié en ne laissant rien traîner
- Je reste près des jeux d'eau, je ne vais pas sur l'asphalte lorsque je ne porte pas de souliers
- Je demande la permission pour entrer dans le Pavillon

### **Lors des déplacements vers d'autres lieux :**

- Je me déplace en rang en suivant de près l'enfant devant moi
- Je marche calmement
- Je ne vais pas dans la rue

### **Lors de mon départ :**

- J'avise mes animateurs de mon départ
- Si je quitte seul, je me rends directement chez moi sans flâner et sans m'adresser aux étrangers

## **En cas de non-respect**

En cas de non-respect de ces règlements et consignes, les **sanctions** suivantes pourront s'appliquer selon la gravité et la récurrence de la situation :

- Retrait du groupe
- Réflexion écrite ou verbale
- Geste de réparation
- Rencontre entre l'enfant, l'animateur, le parent et la coordonnatrice et/ou une employée du Service des loisirs et de la culture
- Suspension interne ou externe
- Expulsion définitive

Les parents seront informés du non-respect des règlements dans le carnet de communication ou par les animateurs de l'enfant et, selon l'évolution de la situation, par la coordonnatrice et/ou une employée du Service des loisirs et de la culture.

SERV. LOISIRS

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enfant (lorsque requis)